

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 06 Avril 2023**

**Délibération N° 2023 04 033 : Développement économique – Cession d'un terrain zone de Charence - Société AMBULANCES du VAL de LOIR**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président indique que la société AMBULANCES du VAL de LOIR se porte acquéreur d'une parcelle sur la zone économique de Charence.

Il s'agit pour cette entreprise de déménager en quittant les actuels locaux situés au 32 Avenue Jean-Jaurès, Montval-sur-Loir et de se redéployer sur la zone économique voisine de Charence à Luceau en construisant un bâtiment plus vaste facilitant ainsi la gestion du parc de véhicules et lui permettant un accès plus rapide aux voies rapides pour les interventions.

Les conditions de cette cession pourraient intervenir sur les bases suivantes :

Acquéreur	Société AMBULANCES DU VAL DE LOIR, Mr Benjamin CHIQUET – 32 Avenue Jean Jaurès - 72500 Château-du-Loir		
Références cadastrales	Références cadastrales à définir après bornage définitif ZAE de Charence à Luceau – Lot 13		
Contenance	1 977 m <sup>2</sup> (suivant document bornage)		
Prix de vente	10 € HT le m <sup>2</sup>		
TVA	En sus au taux en vigueur 20%		
	Surface en m <sup>2</sup>	Prix en € HT /m <sup>2</sup>	Montant en € HT
	1 977 m <sup>2</sup>	10 €	<b>19 770,60</b>
		TVA 20%	<b>3 954,12</b>
Net vendeur	MONTANT TOTAL en € TTC		<b>23 724,72</b>

Frais d'acte	Tous les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur	
--------------	---	--

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré***

1. Accepte la cession d'un terrain d'une contenance de 1 977 m<sup>2</sup> au profit de M. Benjamin CHIQUET, Société AMBULANCES du VAL de LOIR située sur la zone d'activités de Charence, au prix et conditions définies ci-dessus ;
2. Autorise M. le Président en exercice ou Monsieur le Vice-Président ayant délégation, à signer toute pièce ou acte relatif à cette décision.

Mme CHARTIER fait remarquer la différence de prix du m<sup>2</sup> entre cette zone vendue à des petits artisans à 10€ et les terrains de Montabon vendu à un gros promoteur 5 €.

M. le Président lui répond que nous ne sommes pas sur les mêmes natures de terrain. Précédemment nous avons des parcelles nues, non viabilisées et pour partie inconstructible au regard de notre PLUi.

Sur cette zone, nous sommes sur des parcelles viabilisées, accessibles par une voirie lourde. Le prix a d'ailleurs été établi au regard des frais de viabilisation et après consultation des services du domaine.

M. DUTHEIL précise que plusieurs porteurs de projet se sont portés acquéreurs de parcelles dans cette zone. Le prix de 10€ est parfaitement en adéquation avec le marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance**  
**Dominique LANGEVIN**

A blue ink signature of Dominique Langevin, written in a cursive style.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20230406-23\_cclb\_0072-DE  
en date du 14/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 23\_cclb\_0072